

Les Amis du Bois de Saint Cucufa
17 rue du Champrier
92500 Rueil-Malmaison

Monsieur Denis SOLIVERES

Directeur des Services

Hôtel de Ville

92501 Rueil-Malmaison

Rueil le 4 septembre 2006

Monsieur Solivères,

Nous accusons réception de votre courrier à Monsieur François Virely ainsi que de sa réponse suite à notre réunion du 5 juillet dernier.

Nous tenons à réaffirmer que nous sommes pour une régénération de la forêt afin d'en assurer la pérennité, à condition toutefois que cette régénération ne soit pas destructrice des paysages et déstabilisatrice de la faune et de la flore.

En supprimant, dans 6 parcelles, 235 chênes et 85 châtaigniers comme il avait été prévu en 2003, à la fin des travaux forestiers (abattage, façonnage, débardage) ce secteur de Saint Cucufa serait immanquablement saccagé pour de nombreuses années.

Monsieur Virely ne revient pas sur ces coupes draconiennes mais accepte tout simplement de conserver, dans les parcelles 32 et 37, les 8 arbres que nous avons démarqués pour exemple à la peinture blanche, et qui ne sont plus identifiables aujourd'hui.

38 chênes de haute futaie devraient donc être abattus cet hiver dans ces deux parcelles où la régénération est déjà bien installée dans les larges trouées laissées par les coupes précédentes.

Et Monsieur Virely passe sous silence ce qu'il adviendra des 189 autres chênes : 32 dans la parcelle 12, 97 dans la 14, 20 dans la 25, 40 dans la 27. Il en est de même pour les 85 châtaigniers des parcelles 12 et 14, arbres sains, condamnés à être abattus alors que l'on observe depuis plusieurs années, dans toute la forêt, en de nombreuses stations, une mortalité inquiétante de cette espèce.

Nous continuons à penser qu'il y a, dans cette façon d'envisager la régénération à Saint Cucufa, la volonté de reproduire la gestion planifiée de nos grandes forêts nationales sans tenir compte du cas particulier de ce Bois de 201 hectares enclavé en zone fortement urbanisée et apprécié pour le bien-être qu'il procure aux promeneurs à la recherche d'une vraie nature.

Nous sommes malheureusement aujourd'hui au même point que lors de la réunion du 10 décembre 2003 à la suite de laquelle, en votre présence et avec le soutien de messieurs Jacques Baumel et Jacques Gautier, il avait été décidé, devant ces coupes excessives et brutales, d'en stopper le processus. Nous devons envisager ensuite, après concertation, un

traitement mieux adapté aux 201ha de Saint Cucufa qui devrait être avant tout une forêt d'accueil, à seules fins environnementales et sociales, noyau du futur PNU.

<<Il importe que nous trouvions ensemble des solutions...>> écrit Monsieur Virely, et pourtant sa proposition entérinée, sans concertation préalable, les abattages prévus en 2003.

Nous ne pouvons accepter cette décision arbitraire des responsables de l'Agence Interdépartementale de Versailles qui remettent en question les engagements pris par la Direction Générale de 1997, engagements que monsieur Jean François Carrez avait lui-même précisés dans un courrier à Monsieur Jacques Baumel.

Nous ne pouvons l'accepter d'autant que 4 autres parcelles ont été martelées au mois de mars, les 13,63,72,83 et devront être exploitées cet hiver ou l'année prochaine.

Ces travaux forestiers joints aux inévitables coupes de dépressage réalisées ces 2 dernières années dans les parcelles 14,25,27,28,39,51,60,66,76, outrepassent l'idée d'une régénération judicieusement adaptée.

Nous demandons à nouveau que soit reconsidéré ce projet de surexploitation injustifiée. Nous demandons un remartelage raisonnable.

Si cette possibilité nous était refusée nous serions en droit de penser que l'Agence Interdépartementale de Versailles ne désire pas tenir compte de notre argumentaire, des avis des municipalités et des dispositions prises par la Direction Générale en 2003.

Nous nous trouverions alors dans l'obligation de le faire savoir aux médias et aux associations qui ont à coeur de préserver ces îlots de verdure qui sont le poumon de la région parisienne.

Nous restons persuadés que seule une concertation judicieuse entre le gestionnaire, les responsables municipaux des communes limitrophes concernées et les associations intéressées, ainsi qu'il est préconisé dans les Directives du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt (§ 5 des Directives de gestion des Forêts Domaniales Périurbaines), pourrait déboucher sur un accord.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Le Vice-Président

Le Président

Daniel Gutzwiller

Roland Cadin

Copie : Monsieur Patrick OLLIER
Monsieur Jacques GAUTIER
Monsieur Jean-Pierre DIDRIT
Monsieur Bernard STARCK
Monsieur Denis PLAIN
Monsieur Jean-Pierre FAVENNEC